

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

### Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :  Dossier complet le :  N° d'enregistrement :

#### 1. Intitulé du projet

VGf Centre : création d'une centrale photovoltaïque sur ombrières de parking, située à Villers-Cotterêts (02).

#### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

##### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

##### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET  Forme juridique

#### Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

#### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
30. Ouvrages de production d'électricité à partir de l'énergie solaire.  Installations sur serres et ombrières d'une puissance égale ou supérieure à 250 kWc.	Le projet prévoit la mise en place d'ombrières de parking avec panneaux photovoltaïques, pour une puissance de 4.5 MWc au minimum.

#### 4. Caractéristiques générales du projet

*Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire*

##### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet prévoit la construction d'ombrières de parking sur un site appartenant à Volkswagen Group France. Plus précisément, le projet concerne une partie du parc de véhicules neufs de Volkswagen Group France ainsi que certains parkings salariés - Cf. Annexe 2 et 4.

Des panneaux photovoltaïques seront installés sur les ombrières de parking, pour une puissance totale de 4.5 MWc au minimum.

Le projet est complété par la construction de 2 postes de conversion et d'un poste de livraison (l'emprise au sol des différents bâtiments est d'environ 30 m<sup>2</sup> par poste) - Cf. Annexe 4.

## 4.2 Objectifs du projet

Les objectifs du projet sont les suivants :

- ombrager les places de parking,
- protéger les voitures des intempéries,
- produire de l'électricité décarbonnée via des panneaux photovoltaïques sur les ombrières de parking,
- apporter un confort travail supplémentaire aux salariés de Volkswagen Group France

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

Le phasage des travaux sera décidé en coordination avec Volkswagen Group France, dès que le projet sera validé. Les travaux comprendront les éléments suivants :

- installation d'une base vie pour les ouvriers du chantier, ainsi qu'une aire de stockage des matériaux et équipements,
- préparation des supports pour l'implantation des locaux techniques,
- réalisation de tranchées pour le réseau électrique,
- installation des différentes structures et des ombrières,
- implantation du poste de livraison,
- câblages et raccordement au réseau électrique,
- reprise de l'enrobé des zones de parking impactées par les travaux.

Temps estimé des travaux : 12 mois.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

En phase d'exploitation, ENGIE GREEN estime qu'environ 4650 MWh d'électricité seront injectés sur le réseau chaque année.

Des opérations de maintenance préventive et corrective sont prévues.

- MAINTENANCE PREVENTIVE : planifiée plusieurs fois par an, cette opération consiste en un contrôle de l'ensemble des équipements électriques présents sur le site : modules photovoltaïques, câblage, onduleurs, transformateurs, équipements de sécurité.
- MAINTENANCE CORRECTIVE : l'ensemble des centrales de production électrique sont suivies en temps réel par le Service « Exploitation » d'ENGIE GREEN à l'aide du système de télégestion déployé sur site. C'est le Service « Exploitation » qui sera en charge du bon fonctionnement de l'installation en relation avec les divers prestataires de maintenance.

**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet d'ombrières a fait l'objet d'un permis de construire.

Le projet est compatible avec le PLU de la mairie de Villers-Cotterêts.

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
surface de la zone de stockage de véhicules (ha)	6,5
surface couverte par les panneaux photovoltaïques (ha)	2,5
puissance installée (MWc)	4,5 au minimum
électricité générée par an (MWh)	4 650 environ

**4.6 Localisation du projet**

**Adresse et commune(s)  
d'implantation**

11, avenue de Boursonne,  
02600 Villers-Cotterêts

**Coordonnées géographiques<sup>1</sup>**

Long. 03° 09' 32" 25 Lat. 49° 24' 23" 00

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ : Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_ Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_

Point d'arrivée : Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_ Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_

Communes traversées :

**Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6**

**4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?** Oui  Non

**4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?** Oui  Non

**4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?**

Le site de Volkswagen Group France est classé au régime autorisation au titre des ICPE notamment pour les rubriques 1510 (entrepôts, stockages pièces détachées), 2930 (ateliers de réparation, entretien de véhicules).

Les parkings de Volkswagen Group France sur lesquels s'implante le projet ne sont pas compris dans l'emprise ICPE.

La centrale photovoltaïque sur ombrières n'est pas concernée par une rubrique ICPE.

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Zones ZNIEFF (type I et type II) les plus proches à environ 500 m du projet.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Villers-Cotterêts est située dans le périmètre du PPRn approuvé par Arrêté Départemental en date du 12 octobre 2009 (aléa inondation par ruissellement et coulée de boue). Le projet n'est pas compris dans le périmètre des risques.  Pas de PPRT.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche à environ 4,5 km du projet - Cf. Annexe 6.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se limite à l'utilisation des matériaux nécessaires à la construction et à l'implantation des ombrières photovoltaïques.  Le projet n'utilisera pas les ressources naturelles du sol ou du sous-sol.
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase de travaux : circulation de poids lourds peu fréquente pour amenée du matériel et les postes électriques. En phase exploitation : une équipe viendra sur le site deux fois par an pour la maintenance préventive des ombrières avec des véhicules légers et si besoin pour effectuer le changement de composant défectueux. Les impacts générés par ces déplacements sont négligeables.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	En phase de travaux uniquement. L'impact sera faible car le chantier se déroulera en journée. Le bruit sera principalement liés aux engins et à la manipulations des structures métalliques. En phase exploitation : pas de nuisance sonore.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le parking est actuellement éclairé la nuit pas des mâts d'éclairage. Ils seront remplacés par des LED sous les ombrières. Le projet engendrera donc une diminution des émissions lumineuses.
<b>Emissions</b>	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Lors de la phase travaux, la circulation des véhicules engendrera des rejets de gaz d'échappement et des poussières.  La production d'électricité de ce projet permettra d'éviter l'émission d'environ 3120 à 5000 tonnes de CO2 (source RTE 2014).
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Lors de la phase travaux, les déchets produits seront triés et évacués en filières adaptées. La phase exploitation ne produit pas de déchets, hormis lors de remplacement de matériel, dans ce cas les déchets seront dirigés en filières adaptées. Les panneaux étant classés DEEE, une éco-taxe est payée pour leur valorisation et leur traitement dès l'achat.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le premier patrimoine recensé dans la ville de Villers-Cotterêts se trouve à plus 500 m du projet.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

A noter que deux autres projets indépendants du même type sont projetés sur le site Volkswagen Group France. Chaque projet répond individuellement à un appel d'offres de la Commission de Régulation de l'Energie (CRE).

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Les principaux impacts auront lieux lors de la phase travaux, ils sont principalement liés à la circulation des véhicules et à la manipulation du matériel et des structures métalliques : augmentation du trafic routier, bruit, etc.

La phase exploitation n'engendrera pas de nuisance.

Le projet permettra d'alimenter au minimum 1900 personnes en électricité par an et contribuera à l'évitement de 3120 tonnes de CO2 minimum par rapport à une centrale au fuel (source RTE 2014).

Le projet permet aussi d'apporter de meilleur condition de travail pour les salariés de Volkswagen Group France

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet sera implanté sur un parking existant. Aucun impact sur la biodiversité n'est à prévoir, Aucune nuisance n'est à prévoir en phase exploitation.

Le projet va permettre d'injecter de l'électricité renouvelable sur le réseau.

Le projet devrait donc être dispensé d'évaluation environnementale.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe supplémentaire : notice descriptive du projet issue de la demande de permis de construire.

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Montpellier

le, 05/09/2018

Signature

